



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/12
7 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Aperçu

1. Ce document est présenté en guise de suivi aux décisions concernant les projets dont la mise en œuvre accuse un retard, prises aux réunions antérieures du Comité exécutif. Les rapports des agences d'exécution et bilatérales sur les projets dont la mise en œuvre accuse des retards et les rapports périodiques demandés seront distribués aux membres du Comité exécutif sur demande.

2. Le document comprend cinq sections. La section I porte sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard pour lesquels le Comité exécutif a demandé un rapport. La section II porte sur les projets en retard dans les pays connaissant des problèmes de conformité connexes. La section III porte sur une demande de transfert de projet. La section IV porte sur les rapports périodiques supplémentaires présentés à la demande du Comité exécutif après l'examen des rapports périodiques annuels remis à la 49^e réunion pour les activités se déroulant jusqu'au 31 décembre 2005 inclusivement, dont un rapport périodique spécial du PNUD sur les enquêtes sur les HCFC menées dans 12 pays. La section V porte sur la demande du Comité exécutif pour la remise de rapports périodiques en retard. Aucun projet n'est proposé pour annulation, de sorte qu'il n'y aura aucune conséquence sur la conformité attribuable aux projets annulés à la 50^e réunion.

Section I : Projets dont la mise en œuvre accuse un retard

3. Cent deux projets ont été classés dans la catégorie des projets dont la mise en œuvre accuse un retard. Cette catégorie regroupe : i) les projets dont l'achèvement accuse plus de 12 mois de retard et/ou ii) les projets pour lesquels il n'y a eu aucun décaissement dans les 18 mois suivant leur approbation. Les rapports reçus des agences d'exécution et bilatérales permettent de répartir les projets dont la mise en œuvre accuse un retard comme suit : PNUD : 28, ONUDI : 23, Banque mondiale : 16, PNUE : 10, France : 7, Allemagne : 6, Suède : 5, Japon : 3, Italie : 2 et Canada : 1. Un rapport de retard n'a pas été reçu pour un projet mis en œuvre par la Suisse.

4. Le tableau 1 ci-dessus précise les causes des retards dans la mise en œuvre, fournies par les agences d'exécution et bilatérales, associées aux projets en retard. Elles sont groupées en sept catégories (A à G). Le nombre total de causes de retard dépasse le nombre de projets en retard car certains projets accusent un retard pour plusieurs raisons. Le tableau 1 révèle que les retards sont surtout causés par des facteurs associés au gouvernement (24) et aux entreprises bénéficiaires (22).

Tableau 1**CATÉGORIES DE CAUSES DES RETARDS DE MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE**

Catégorie		Canada	France	Allemagne	Banque mondiale	Italie	Japon	Suède	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou bilatérale		1		4				8	2		15
B	Entreprise bénéficiaire		1		9		1		3		8	22

Catégorie		Canada	France	Allemagne	Banque mondiale	Italie	Japon	Suède	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
C	Raisons techniques		1		2		1		4	3	5	16
D	Gouvernement		4		4				8	4	4	24
E	Externes				5				2	1	1	9
F	Décisions du Comité exécutif								1		1	2
Autre	Fournisseur										5	5
G	Sans objet						1		6		4	11
N.d.	Non disponible	1		6	2	2	1	5	5	1	1	24

Progrès dans le règlement des causes du retard

5. Dans leurs rapports, les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué que différents progrès ont été réalisés dans l'élimination des causes des retards. Quinze projets figurant sur la liste des projets en retard à la 49^e réunion ont été menés à terme et 19 projets sont passés d'une étape d'exécution à la suivante ou ont vu le règlement de la cause de leur retard. Ces projets peuvent être retirés de la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard et ne sont plus assujettis à l'obligation de remise de rapport.

Projets ayant fait l'objet d'un certain progrès

6. Cinquante-cinq projets ont été classés dans la catégorie des projets ayant fait l'objet d'un certain progrès, et les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué que ces projets continueront à être surveillés. Nonobstant les progrès, il faut noter que les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à être surveillés en vertu de la décision 32/4 et ne peuvent donc pas être retirés de la liste des projets à surveiller jusqu'à ce qu'ils soient menés à terme, indépendamment des progrès réalisés.

Projets sans progrès, lettre d'annulation possible

7. Le tableau 2 contient les projets qui n'ont fait l'objet d'aucun progrès pour une première fois. Les évaluations ont été convenues avec les agences concernées. En vertu de la procédure en vigueur, le Secrétariat du Fonds fera parvenir un avis d'annulation possible pour les projets du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI, de la Banque mondiale et de la France ci-dessous qui n'ont affiché aucun progrès.

Tableau 2

PROJETS SANS PROGRÈS

Agence	Code	Titre du projet	Fonds nets approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)
France	SYR/REF/29/INV/53	Reconversion d'une technologie à base de CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shoukairi and Co en Syrie	33 359	0
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Neba S.A. en Argentine	686 370	398 318

Agence	Code	Titre du projet	Fonds nets approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)
BIRD	JOR/HAL/32/INV/69	Projet parapluie d'élimination en phase finale du halon -1211 et du halon 1301 chez les fabricants et les fournisseurs d'équipement d'extinction des incendies en Jordanie reconvertissant à la poudre ABC, au HFC-227ea et aux gaz inertes comme produits de remplacement	563 000	535 417
PNUD	NIR/PHA/44/INV/112	Plan national d'élimination des CFC (troisième tranche) au Nigeria	2 077 141	0
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Élaboration de lignes directrices pour la promotion de la sécurité dans les reconversions des aérosols	52 000	31 989
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance pour les politiques et technique au Kenya	10 000	8 000
PNUE	SOM/SEV/35/TAS/01	Formulation d'une stratégie nationale d'élimination en Somalie	60 000	35 098
ONUDI	IRA/FOA/28/INV/50	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO ₂ à Bahman Plastic Co. en Iran	485 929	435 445
ONUDI	IRA/FOA/37/INV/149	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de dioxyde de carbone liquide à Esfanj Shirvan Co en Iran	373 515	299 425
ONUDI	IRA/REF/28/INV/51	Remplacement du frigorigène à base de CFC-12 par du HFC-134a à Iran Compressor Manufacturing Company en Iran	1 160 148	1 098 472

Projets dont le rapport est en attente à la 50^e réunion

8. Le tableau 3 présente la liste des projets en attente d'un rapport à la réunion du Comité exécutif.

Tableau 3

PROJETS EN RETARD DONT LE RAPPORT EST EN ATTENTE À LA 50^e RÉUNION

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	BRA/PHA/41/INV/264	Plan national d'élimination de CFC: deuxième tranche, Brésil
PNUD	COL/PHA/41/INV/60	Plan national d'élimination des substances des groupes I et II de l'annexe A : premier programme de mise en œuvre, Colombie

9. Le Secrétariat du Fonds a demandé un rapport sur ces tranches annuelles des projets pluriannuels, en vertu de la décision 47/50. Le PNUD a pris note de notre demande mais n'a pas encore remis le rapport demandé pour ce point de l'ordre du jour.

Section II : Projets en retard dans les pays connaissant des problèmes de conformité connexes

10. La partie II du document sur l'état de la conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/6) contient de l'information sur les pays qui risquent d'être en situation de non-conformité par rapport aux données de leur programme de pays ou visés par des décisions de la Réunion des Parties ou des recommandations de la 36^e réunion du Comité d'application. La section II examine la situation de tous les projets pour lesquels il existe des problèmes de conformité connexes faisant l'objet d'une surveillance en tant que projets dont la mise en œuvre accuse un retard.

11. Le tableau 4 ci-dessous présente de l'information sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard dans les pays qui connaissent des problèmes de conformité, ainsi que les derniers renseignements communiqués à la 50^e réunion.

Tableau 4

**PROJETS DONT LA MISE EN ŒUVRE ACCUSE UN RETARD DANS LES PAYS
CONNAISSANT DES PROBLÈMES DE CONFORMITÉ CONNEXES**

Pays	Décisions de la Réunion des Parties / recommandations de la 36 ^e réunion du comité d'application	Problème de conformité	Dernier rapport périodique
Bangladesh	Décision XVII/27 Recommandation 36/4	Maintien de la consommation de méthyle chloroforme à un niveau maximum de 0,550 tonnes PAO en 2005. Confirmé par les données de 2005.	La mise en œuvre du plan d'élimination du Bangladesh (BGD/PHA/42/TAS/19-21) est assurée par le PNUE. Le PNUE a indiqué que le Bureau de l'ozone du Bangladesh lui a fait savoir que les problèmes internes de ressources humaines entourant la mise sur pied du service de coordination du projet ont été réglés et que le document du projet sera signé avant septembre 2006.
Bosnie-Herzégovine	Décision XV/30 Recommandation 36/7 Décision XVII/28	Réduction de la consommation de CFC à 102,1 tonnes PAO en 2005. Réduction de la consommation de bromure de méthyle à 5,61 tonnes PAO en 2005. Interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO à partir de 2006. Réduction de la consommation de méthyle chloroforme à 1,3 tonne PAO en 2005. Mise sur pied d'un programme de permis d'importation et d'exportation des SAO, comprenant des quotas, avant la fin janvier 2006.	Le PNUE et l'ONUDI ont de nouveau entrepris des efforts conjoints en juillet 2006 pour accélérer la signature du document de projet par le gouvernement, mais celui-ci demeure non signé, selon le dernier rapport. Cependant, l'ONUDI rapporte quelques progrès en ce qui concerne les activités restantes du projet du secteur des mousses à Stirokart Company.
États fédérés de Micronésie	Décision XVII/32 Recommandation 36/16	Réduction de la consommation de chlorofluorocarbures à 1,351 tonne PAO en 2005. Entrée en vigueur d'un programme de permis avant janvier 2006.	L'Australie est en voie de mettre en œuvre un projet visant à fournir une assistance pour l'application de la réglementation sur les SAO et un programme de formation des agents de douane (FSM/REF/36/TAS/01). L'Australie a indiqué que la formation des agents de douane ne pourra se faire que lorsque la réglementation sera adoptée et que la réglementation sur les SAO est actuellement au bureau du procureur général.
Guatemala	Décision XV/34 Recommandation 36/19	Réduction de la consommation de chlorofluorocarbures à 85 tonnes PAO en 2005. Interdiction d'importer de l'équipement à base de SAO à compter de 2005. Réduction de la consommation de bromure de méthyle à 360 tonnes PAO en 2005.	Les plans de gestion des frigorigènes mis en œuvre par le PNUE ont été retardés jusqu'à ce que la situation entourant les comptes, les dépenses et les contradictions relevées dans les rapports financiers (GUA/REF/35/TAS/23-26 et TRA/27) ait été réglée. Le plan national d'élimination du bromure de méthyle (GUA/FUM/38/INV/29) est mis en œuvre par l'ONUDI. L'ONUDI a indiqué que le plan d'action est en voie d'être mis au point par le gouvernement du Guatemala et sera présenté à la prochaine réunion

Pays	Décisions de la Réunion des Parties / recommandations de la 36 ^e réunion du comité d'application	Problème de conformité	Dernier rapport périodique
			du Comité d'application. Après l'approbation des Parties, le projet devrait continuer à soutenir la mise en oeuvre du plan d'action et aider le Guatemala à renouer bientôt avec la conformité.
Kenya	Recommandation 36/24	Écart évident par rapport aux mesures de réglementation de la consommation de substances du groupe I de l'annexe A (chlorofluorocarbures) du Protocole de Montréal en 2005. La Partie a demandé à fournir des explications. Les explications ont été fournies avec une description limitée du plan pour renouer avec la conformité. Le projet de décision comprenant le plan a été communiqué aux fins de commentaires.	La mise en œuvre de la première phase du plan d'élimination des CFC (KEN/PHA/44/INV/37) est effectuée par la France. La France a indiqué que ce projet a été approuvé sous réserve de l'existence d'une réglementation sur les SAO au Kenya. Des efforts continus ont été déployés afin d'encourager le gouvernement à l'approuver. L'information reçue de la France indique que la réglementation a été signée vers le milieu de 2006, et il n'existe aucune information du contraire.
Jamahiriya arabe libyenne	<p>Décision XV/36</p> <p>Recommandation 36/27</p> <p>Décision XVII/37</p>	<p>Réduction de la consommation de chlorofluorocarbures à 303 tonnes PAO en 2005. Confirmée par les données de 2005.</p> <p>Mise sur pied d'un programme de permis d'importation et d'exportation des SAO comprenant des quotas.</p> <p>Maintien de la consommation de halons à un niveau maximum de 714,5 tonnes PAO en 2005. Confirmé par les données de 2005.</p> <p>Maintien de la consommation de bromure de méthyle à un niveau maximum de 96 tonnes PAO en 2005. Confirmé par les données de 2005.</p>	<p>La mise en œuvre du projet de renforcement des institutions en Libye (LIB/SEV/32/INS/04) est effectuée par l'ONUDI. L'ONUDI a indiqué qu'aucun autre versement n'a été effectué après le paiement initial, malgré les nombreux rappels, en raison de la non-conformité aux exigences de remise obligatoire de rapports (rapports financiers, des activités et programme de travail deux fois l'an) imposées par le contrat. La situation actuelle du Bureau de l'ozone est nébuleuse. L'administrateur de l'ozone a récemment démissionné de son poste de fonctionnaire. Il prétend toutefois qu'il a conservé son poste de directeur du Bureau de l'ozone. L'ONUDI prévoit communiquer avec les autorités libyennes afin de vérifier la validité de l'organisation du Bureau de l'ozone en général, et de sa dotation en personnel, en particulier. Cependant, le PNUD a indiqué que les deux projets d'investissement du secteur des mousses sont achevés, techniquement, mais que le projet du bureau de Ben Ghazi se poursuit afin de régler une omission concernant le système à base de chlorure de méthylène acheté dans le cadre du projet (LIB/FOA/32/INV/08). Un certificat d'achèvement a toutefois été émis pour le projet de mousses à El Houria (LIB/FOA/35/INV/15).</p>

Pays	Décisions de la Réunion des Parties / recommandations de la 36 ^e réunion du comité d'application	Problème de conformité	Dernier rapport périodique
Nigeria	Décision XIV/30 Recommandation 36/36	Réduction de la consommation de CFC à 1 800 tonnes PAO en 2005.	La mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC au Nigeria (NIR/PHA/38/INV/106 et NIR/PHA/41/INV/108) est assurée par le PNUD. Le PNUD indique dans son rapport que les activités du secteur des mousses avancent de façon satisfaisante car tous les bons de commande (de la phase I et de la phase II) ont été placés. De plus, le projet de groupe des mousses devrait être à moitié achevé à la fin de l'année. En ce qui concerne le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, les commandes d'équipement ont été passées (NIR/PHA/38/INV/106 et NIR/PHA/41/INV/108). Par contre, en ce qui concerne la phase III (NIR/PHA/44/INV/112), les fonds ne seront décaissés que lors de la réception du rapport de vérification demandé. Quant au projet d'assistance technique du Japon (NIR/SEV/38/TAS/104), l'organisation de l'atelier était prévue pour septembre 2006 et un plan d'action devait être mis au point par la suite.
Somalie	Recommandation 36/42	Précisions sur l'état de son plan d'action pour les halons présenté à une réunion antérieure, y compris la réglementation et les autres mesures que la Partie devra entreprendre pour respecter ses étapes de réduction de la consommation de halons.	Le projet de renforcement des institutions et la formulation de la stratégie nationale relèvent du PNUE. En ce qui concerne le renforcement des institutions, le PNUE indique dans son rapport que de nouvelles dispositions institutionnelles ont été adoptées et qu'un nouveau Bureau national de l'ozone a été constitué. Cependant, le Bureau national de l'ozone est situé à l'extérieur de la Somalie et le responsable se rend en Somalie à l'occasion. La mise en œuvre du renforcement des institutions et des autres activités est donc en attente. Le Programme d'aide à la conformité communique et discute régulièrement avec le Bureau national de l'ozone, maintenant situé à Nairobi, sur les activités possibles à l'extérieur de la Somalie (SOM/SEV/36/INS/03). En même temps, le PNUE indique dans son rapport que la formulation de la stratégie nationale n'a pas pu être effectuée en raison de l'instabilité politique (SOM/SEV/35/TAS/01).

12. Les rapports des agences révèlent que la remise, à la 51^e réunion, de rapports périodiques supplémentaires et/ou des rapports supplémentaires sur les retards dans la mise en œuvre est recommandée pour les activités en Bosnie-Herzégovine (plan d'élimination des SAO et renforcement des institutions), dans les États fédérés de Micronésie (jusqu'à la signature de la réglementation sur les SAO), au Guatemala (sur les activités du plan de gestion des frigorigènes et de bromure de méthyle), en Libye (renforcement des institutions), au Nigeria (la tranche la plus récente du plan d'élimination des CFC) et en Somalie (formulation de la stratégie nationale).

13. Les projets du Bangladesh et du Kenya ont connu quelques progrès depuis la 49^e réunion du Comité exécutif, et aucun de ces projets et activités n'est recommandé pour annulation.

Section III : Demande de transfert de projet

14. À la 49^e réunion, « le représentant de la Suède a précisé qu'étant donné la décision de son gouvernement de contribuer pleinement aux projets multilatéraux, son gouvernement coordonnera ses activités avec le PNUD, le PNUE et l'ONUDI pendant l'intersession pour les projets bilatéraux existants [pouvant être réaffectés] et fera son rapport à la 50^e réunion du Comité exécutif. » (Rapport de la 49^e réunion, UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/43, paragraphe 42).

15. Reconnaisant de l'intention du gouvernement de la Suède, le gouvernement de la République de Serbie a remercié le gouvernement de la Suède pour ses efforts et a indiqué qu'il désire poursuivre la mise en œuvre du plan national d'élimination, dont les activités du plan de gestion des frigorigènes, sous la responsabilité de l'ONUDI en tant qu'agence d'exécution.

Section IV : Projets pour lesquels des rapports périodiques supplémentaires ont été demandés

16. Bien que les projets de renforcement des institutions, de banque de halons, de formation des agents de douane, de récupération et de recyclage, et de démonstration ne soient pas généralement assujettis à l'annulation, le Comité a néanmoins décidé de continuer à les surveiller, au besoin (décision 36/14 b)). Les agences d'exécution font état de progrès dans 44 des 93 rapports de projets demandés. Des rapports périodiques supplémentaires sont demandés pour les projets qui n'ont montré aucun signe de progrès depuis le dernier rapport et/ou les cas où de nouveaux obstacles à la mise en œuvre ont été rapportés. Des rapports périodiques supplémentaires ont été demandés pour la 51^e réunion pour les projets indiqués à l'annexe I.

Rapport périodique du PNUD sur les enquêtes sur les HCFC dans 12 pays

17. La 49^e réunion du Comité exécutif a pris note « de l'intention du PNUD de présenter, à la 50^e réunion, un rapport périodique sur les enquêtes portant sur les HCFC en cours de réalisation et qui devraient être achevées en décembre 2006 tout en encourageant le PNUD à mener à terme autant d'enquêtes que possible d'ici la 50^e réunion. » (Décision 49/9 c)). Une copie du rapport périodique est jointe à l'annexe II.

Plan visant à assurer la durabilité de la banque de halons en Libye

18. La décision 49/11 e) prend note que « ... l'ONUDI avait signalé qu'un plan sur la viabilité de la banque de halons en Jamahiriya arabe libyenne, requis à la décision 47/11, allait être présenté à la 50^e réunion. » La 47^e réunion du Comité exécutif a décidé d'approuver le projet de banque de halons en Libye sous réserve qu'aucun fonds ne soit décaissé jusqu'à ce que l'ONUDI ait mené à terme le plan visant à assurer la viabilité du projet en utilisant les fonds pour la préparation de projets restants déjà approuvés. Le Secrétariat du Fonds a demandé une copie du plan et l'ONUDI a remis un projet de document qui ne comprenait pas de plan. Le Secrétariat

du Fonds a informé l'ONUDI que les fonds ne doivent pas être décaissés jusqu'à ce que le plan soit préparé par l'ONUDI en vertu de la décision 47/11.

Section V : Remise des rapports périodiques de 2005

19. La 49^e réunion du Comité exécutif a demandé aux gouvernements du Portugal, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique de remettre leurs rapports périodiques à la 50^e réunion du Comité exécutif. (Décision 49/8 c))

20. Le Secrétariat du Fonds a reçu le rapport périodique des États-Unis. Le Secrétariat du Fonds n'a pas reçu les rapports périodiques du Portugal et de la Suisse.

RECOMMANDATIONS

21. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Demander aux gouvernements du Portugal et de la Suisse de remettre leurs rapports périodiques à la 51^e réunion.
- b) Demander un rapport sur les activités suivantes dont la mise en œuvre accuse un retard à la 51^e réunion :

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	BRA/PHA/41/INV/264	Plan national d'élimination des CFC au Brésil : deuxième tranche
PNUD	COL/PHA/41/INV/60	Plan national d'élimination des substances des groupes I et II de l'annexe A en Colombie : premier programme de mise en oeuvre

c) Prendre note :

- i) Avec reconnaissance des rapports sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard présentés au Secrétariat par l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, le Japon, l'Italie, la Suède et les quatre agences d'exécution, et du rapport périodique remis par les États-Unis d'Amérique, contenus dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/12);
- ii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies selon l'évaluation du Secrétariat (progrès, certains progrès ou aucun progrès), remettront un rapport sur la question et informeront les gouvernements et les agences d'exécution, au besoin;
- iii) De l'achèvement de 15 des 102 projets sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard;
- iv) Que des lettres d'annulation possible devraient être envoyés pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/53	Reconversion d'une technologie à base de CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shoukairi and Co en Syrie
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Neba S.A. en Argentine
BIRD	JOR/HAL/32/INV/69	Projet parapluie d'élimination en phase finale du halon -1211 et du halon-1301 chez les fabricants et les fournisseurs d'équipement d'extinction des incendies en Jordanie reconvertissant à la poudre ABC, au HFC-227es et aux gaz inertes comme produits de remplacement
PNUD	NIR/PHA/44/INV/112	Plan national d'élimination des CFC (troisième tranche) au Nigeria
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Élaboration de lignes directrices pour la promotion de la sécurité dans les reconversions des aérosols
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance pour les politiques et technique au Kenya
PNUE	SOM/SEV/35/TAS/01	Formulation d'une stratégie nationale d'élimination en Somalie
ONUDI	IRA/FOA/28/INV/50	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de CO ₂ à Bahman Plastic Co. en Iran
ONUDI	IRA/FOA/37/INV/149	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de dioxyde de carbone liquide à Esfanj Shirvan Co en Iran
ONUDI	IRA/REF/28/INV/51	Remplacement du frigorigène à base de CFC-12 par du HFC-134a à Iran Compressor Manufacturing Company en Iran

- v) Que des rapports périodiques supplémentaires devraient être présentés pour les activités et les projets indiqués à l'annexe I du présent document;
- vi) De l'état des enquêtes sur les HCFC et de l'intention du PNUD de présenter les résultats à la 51^e réunion;
- vii) Du transfert des volets relevant de la Suède du plan national d'élimination des CFC en Serbie (YUG/PHA/43/TAS/22 et YUG/PHA/47/TAS/29) à l'ONUDI à la demande du gouvernement de la Serbie et le retour, à la 51^e réunion du Comité exécutif, des fonds restants en guise de contributions en argent au Fonds afin de permettre au Trésorier de transférer les fonds à l'ONUDI.
- d) Confirmer la décision prise à la 47^e réunion d'approuver le projet de banque de halons de la Libye sous réserve que l'ONUDI présente un plan acceptable pour assurer la viabilité des projets de banque des halons.

Annexe I

RAPPORTS PÉRIODIQUES SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉS À LA 51^e RÉUNION

Code	Agence	Titre du projet
FSM/REF/36/TAS/01	Australie	Mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique : assistance pour l'application de la réglementation sur les SAO et le programme de formation des agents de douane en Micronésie
IND/HAL/32/TAS/281	Australie	Plan national de gestion des halons et programme de banque de halons en Inde
TUV/REF/36/TAS/02	Australie	Mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique : assistance pour l'application de la réglementation sur les SAO et le programme de formation des agents de douane à Tuvalu
VAN/REF/36/TAS/02	Australie	Mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique : assistance pour l'application de la réglementation sur les SAO et le programme de formation des agents de douane à Vanuatu
IND/HAL/32/TAS/278	Canada	Programme national de gestion des halons et de banque de halons en Inde
CAF/REF/34/TAS/10	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : élaboration et application du programme d'impôt/d'encouragement en République centrafricaine
CAF/REF/34/TAS/11	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du projet de plan de gestion des frigorigènes, dont l'enregistrement des techniciens d'entretien en réfrigération, des distributeurs et des importateurs de CFC en République centrafricaine
CAF/REF/34/TRA/08	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des agents de douane en République centrafricaine
CAF/REF/34/TRA/09	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs de techniciens en réfrigération sur les pratiques exemplaires en gestion et programme de formation destiné aux techniciens du secteur informel en République centrafricaine
IVC/REF/24/TAS/10	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes en Côte d'Ivoire
IVC/REF/37/INV/17	France	Élimination des SAO dans 50 refroidisseurs centrifuges existants en Côte d'Ivoire
IVC/REF/37/TAS/16	France	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes et mise sur pied d'un programme de permis d'importation et d'exportation en Côte d'Ivoire
MOR/REF/23/TAS/17	France	Mise en œuvre d'un réseau de récupération et de recyclage au Maroc
AFR/HAL/35/TAS/29	Allemagne	Établissement d'une banque de halons régionale pour les pays de l'Est et du Sud de l'Afrique (Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe)
ALG/HAL/35/TAS/51	Allemagne	Programme d'élimination sectoriel : établissement d'une banque de halons en Algérie
ALG/SEV/43/CPG/60	Allemagne	Élaboration d'une mise à jour du programme de pays en Algérie
BRA/PHA/37/TRA/260	Allemagne	Plan national d'élimination des CFC : formation des agents de douane au Brésil
ANT/PHA/44/INV/10	BIRD	Plan de gestion de l'élimination des CFC à Antigua-et-Barbuda
ARG/FUM/29/DEM/93	BIRD	Projet de démonstration sur l'essai de solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle pour le déparasitage après la récolte du coton et des agrumes (phase I) en Argentine
ARG/HAL/26/TAS/80	BIRD	Programme national de gestion des halons pour aider à éliminer l'utilisation du halon-1301 dans les nouvelles applications et gérer le halon-1301 récupéré en Argentine
PHI/PHA/47/INV/79	BIRD	Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de 2006 dans les Philippines
SRL/PHA/43/TAS/27	Japon	Plan d'action national pour la conformité : récupération, recyclage et adaptation des climatiseurs d'automobile au Sri Lanka
SRL/PHA/43/TAS/28	Japon	Plan d'action national pour la conformité : programme de récupération et de recyclage au Sri Lanka
SRL/PHA/43/TAS/29	Japon	Plan d'action national pour la conformité : surveillance des activités proposées dans le plan du Sri Lanka
AFR/HAL/37/TAS/31	PNUD	Programme d'élimination sectoriel : établissement d'une banque de halons régionale pour les pays de l'Ouest et du centre de l'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Guinée)
BKF/REF/34/TAS/13	PNUD	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes au Burkina Faso
EGY/HAL/32/TAS/81	PNUD	Programme de gestion de la banque de halons en Égypte

Code	Agence	Titre du projet
HAI/REF/39/TAS/04	PNUD	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : récupération et recyclage des frigorigènes à base de CFC-12 à Haïti
HAI/REF/39/TAS/06	PNUD	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes à Haïti
PAN/PHA/44/INV/22	PNUD	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A (première tranche) au Panama
PAN/PHA/47/INV/24	PNUD	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A (deuxième tranche) au Panama
BRU/REF/44/TAS/09	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes au Brunei Darussalam
BRU/REF/44/TRA/07	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs en pratiques exemplaires de gestion des frigorigènes et formation des techniciens nationaux au Brunei Darussalam
GUA/REF/35/TAS/23	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : établissement d'un système de permis au Guatemala
GUA/REF/35/TAS/24	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : solutions de rechange à l'utilisation du CFC 12 dans le secteur de la réfrigération au Guatemala
GUA/REF/35/TAS/25	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes au Guatemala
GUA/REF/35/TAS/26	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : établissement et application de mesures législatives au Guatemala
GUA/REF/35/TRA/27	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des agents de douane au Guatemala
MYA/REF/45/TAS/05	PNUE	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : préparation d'une réglementation sur l'ozone afin de réglementer les SAO au Myanmar
MYA/SEV/29/INS/02	PNUE	Mise sur pied d'une cellule nationale de l'ozone pour mettre en œuvre l'élimination des SAO en vertu du Protocole de Montréal au Myanmar
UGA/SEV/13/INS/02	PNUE	Renforcement des institutions (mise sur pied du bureau des SAO) en Ouganda
BHE/PHA/44/INV/21	ONUDI	Plan national d'élimination des SAO : deuxième tranche en Bosnie-Herzégovine
BHE/SEV/43/INS/19	ONUDI	Prolongement du programme de renforcement des institutions (phase II) en Bosnie-Herzégovine
ETH/SOL/45/TAS/15	ONUDI	Atelier de formation et activité de sensibilisation dans les secteurs des solvants et des agents de transformation (tétrachlorure de carbone et TCA) en Éthiopie
GUA/FUM/38/INV/29	ONUDI	Élimination nationale du bromure de méthyle au Guatemala
LIB/SEV/32/INS/04	ONUDI	Constitution du Bureau national de l'ozone en Libye
MAG/FUM/45/TAS/09	ONUDI	Atelier de formation et activité de sensibilisation dans le secteur des fumigènes (bromure de méthyle) au Madagascar
PAK/HAL/41/TAS/55	ONUDI	Plan d'élimination des importations et de la consommation nette de halons dans le secteur de lutte contre les incendies du Pakistan
VEN/FUM/45/TAS/104	ONUDI	Atelier de formation et activité de sensibilisation dans le secteur des fumigènes (bromure de méthyle) au Venezuela

Annexe II

RAPPORT PÉRIODIQUE DU PNUD SUR LES ENQUÊTES SUR LES HCFC DANS 12 PAYS

1. Introduction

Les HCFC sont classées parmi les substances réglementées du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal. Leur utilisation est donc restreinte et ces substances doivent éventuellement être éliminées. La date prévue pour l'élimination des HCFC dans les pays visés à l'article 5 est le 1^{er} janvier 2040. Une mesure de réglementation intérimaire visant à établir la production et la consommation de HCFC aux niveaux de 2015 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Les données communiquées en vertu de l'article 7 révèlent qu'au cours de la dizaine d'années précédant 2003, la consommation de HCFC a augmenté dans tous les pays visés à l'article 5, passant de 4 100 tonnes PAO à 15 800 tonnes PAO, alors que la production de HCFC a augmenté d'environ 1 800 tonnes PAO à plus de 13 600 tonnes PAO. Le HCFC-22 et le HCFC-141b sont les HCFC les plus couramment utilisés dans les pays visés à l'article 5. La valeur PAO du HCFC-22 est de 0,055 et du HCFC-141b est de 0,11, ce qui indique que la consommation totale de HCFC en tonnes métriques a été de 124 000 tonnes (tous les HCFC-141b) et de 272 000 tonnes (tous les HCFC-22) en 2003.

Les HCFC étant des substances réglementées, les projets et les activités entraînant la réduction des HCFC pourraient éventuellement être admissibles à un appui financier du Fonds multilatéral. Les HCFC ont aussi été approuvés comme substances de remplacement des CFC dans plusieurs activités et projets recevant l'appui du Fonds multilatéral. Les pays industrialisés ont toutefois adopté récemment de plus en plus de restrictions sur l'utilisation des HCFC, ce qui pourrait affecter la disponibilité des HCFC dans les pays en développement, surtout dans les pays qui ne produisent pas de HCFC. De plus, certains pays visés à l'article 5 tels que l'Inde et la Chine produisent et exportent des HCFC, et les restrictions imposées sur la production et la consommation de HCFC pourraient affecter les pays visés à l'article 5 qui utilisent les HCFC que ces pays produisent. En outre, des technologies de remplacement devront être identifiées et une évaluation du coût par rapport aux avantages de l'adoption de ces technologies devra être effectuée afin de respecter l'échéance de 2015 pour la production et la consommation de HCFC.

2. Contexte

Le programme de travail du PNUD pour les années 2005 à 2007 comprend des demandes de 12 pays d'Amérique latine, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et de la région Asie-Pacifique pour la tenue d'enquêtes restreintes sur l'utilisation des HCFC dans ces pays. Ces enquêtes ont pour objet d'aider ces pays à prendre des décisions informées en facilitant les consultations avec les parties prenantes nationales, en favorisant une meilleure compréhension des situations actuelles et à venir de l'offre et de la demande de HCFC et en identifiant des obstacles possibles à l'adoption de technologies de remplacement.

La 45^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral a approuvé, dans la décision 45/6, des enquêtes sur les HCFC à être effectuées par le PNUD dans 12 pays. Ces enquêtes avaient pour objet d'établir le niveau de consommation globale de HCFC dans ces pays aux fins de financement des futurs projets et activités. Les pays choisis et les niveaux de financement qui leur ont été consentis pour l'enquête sont indiqués ci-dessous :

Pays	Consommation de HCFC en 2003 (tonnes PAO)	Financement approuvé (\$US)
Argentine	147,53	68 807
Brésil	766,03	183 486
Colombie	109,22	68 807
Inde	360,39	183 486
Indonésie	225,53	114 679
Iran	94,38	68 807
Liban	20,13	45 872
Malaisie	324,83	91 743
Mexique	728,30	114 679
Sri Lanka	7,02	36 697
Syrie	34,62	45 872
Venezuela	75,26	45 872

3. Méthode utilisée pour l'enquête

Les travaux de l'enquête ont été exécutés en respectant les étapes ci-dessous :

1^{re} étape : Études théoriques, collecte de données et enquête à l'échelle nationale

Cette étape a consisté à recruter des groupes d'experts nationaux chargés d'exécuter les tâches selon le mandat convenu avec les Bureaux nationaux de l'ozone des différents pays, de mettre au point un plan de travail pour les activités du pays, exécuter des études théoriques de mise en route par les groupes d'experts nationaux en collaboration avec les Bureaux nationaux de l'ozone et le PNUD, élaborer des questionnaires pour la collecte de données et élaborer un mode de présentation des rapports sur les études théoriques et la collecte de données réelles au moyen des interactions au sein de l'industrie et par des consultations avec les parties prenantes concernées.

2^e étape : Compilation et analyse des données des enquêtes

Afin d'assurer la crédibilité de l'exercice et régler les problèmes interrégionaux et mondiaux, la compilation et l'analyse des données des enquêtes ont été effectuées avec l'assistance des experts internationaux. Deux experts internationaux ont été recrutés pour cette tâche, un dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'autre dans les pays asiatiques.

3^e étape : Présentation et mise au point des données des enquêtes par le biais de rapports de pays

La mise au point des rapports de pays sur l'enquête a été faite en consultation avec des parties prenantes et avec l'assistance technique des experts internationaux. Un modèle pour la présentation des rapports de pays a été créé. Il tient compte des situations particulières des pays visés. Les rapports de pays seront mis au point lors de l'examen par les Bureaux nationaux de l'ozone et le PNUD.

4. Plan de travail

Le plan de travail suivant a été mis au point en consultation avec les Bureaux nationaux de l'ozone des pays participants :

Études théoriques, collecte de données et enquêtes à l'échelle nationale	Avant la fin octobre 2006
Compilation et analyse des données des enquêtes	Avant la fin novembre 2006
Présentation et mise en point des rapports de pays	Avant la fin décembre 2006
Examen final et présentation au Fonds multilatéral	À la mi-janvier 2007 (51 ^e réunion du Comité exécutif)

5. Situation en date de septembre 2006

Le recrutement des groupes d'experts nationaux a été effectué dans tous les pays sauf l'Iran et le Sri Lanka.

Les études théoriques des données disponibles ont été effectuées et les rapports initiaux ont été reçus pour 9 des 12 pays. Les rapports initiaux de l'Iran, du Liban et du Sri Lanka sont attendus après le recrutement des groupes d'experts nationaux, retardé en raison de la situation qui existe dans ces pays.

Des projets de rapports des enquêtes ont été rédigés et présentés pour 6 des 12 pays, tous de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La collecte des données des enquêtes est en cours dans les pays restants et devrait être terminée à la fin octobre 2006 dans les pays restants.

L'analyse et la compilation des données des enquêtes sont en cours pour les 6 pays ayant remis un rapport de pays. La compilation et l'analyse des données des enquêtes de pays devraient être terminées à la fin novembre 2006. Les rapports des enquêtes de pays devraient être mis au point avant la fin décembre, après les consultations avec les parties prenantes, réalisées par le biais d'ateliers et de réunions, si nécessaire, par les Bureaux nationaux de l'ozone visés. Les rapports seront ensuite examinés par les Bureaux nationaux de l'ozone et le PNUD avant d'être présentés au Fonds multilatéral à la mi-janvier 2007.

L'état global des activités des enquêtes des 12 pays est résumé ci-dessous :

Pays	Recrutement des experts		État			Remarques
	International	National	Étude théorique, collecte de données et enquêtes de pays	Compilation et analyse des données des enquêtes	Mise au point des rapports de pays	
RÉGION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES						
Argentine	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé	En cours	Rapports de pays en cours de mise au point
Brésil		Terminé	Terminé	Terminé	En cours	
Colombie		Terminé	Terminé	Terminé	En cours	
Mexique		Terminé	Terminé	Terminé	En cours	
Venezuela		Terminé	Terminé	Terminé	En cours	
RÉGION DE L'ASIE						
Inde	Terminé	Terminé	En cours	En cours	---	Les études théoriques, la collecte des données et les enquêtes de pays devraient être menés à terme à la fin septembre
Indonésie		Terminé	En cours	En cours	---	
Iran		En cours	---	---	---	
Liban		Terminé	En cours	En cours	---	
Malaisie		Terminé	En cours	En cours	---	
Sri Lanka		En cours	---	---	---	
Syrie		Terminé	En cours	En cours	---	

- - - -